

Pensez à :

☞ **Commandez et réglez autant de licences que d'adhérents loisirs, compétition, et cadre.**

☞ **affiliez votre association dès le début de la saison sportive.**

Les raisons :

Votre association et vos sportifs ne sont couverts par l'assurance-assistance que dès l'instant où vous avez effectué ces démarches.

La vérification des licences :

Aucun sportif ne doit participer à une épreuve sans être titulaire d'une licence de la saison sportive en cours. Élus, cadres, techniciens, arbitres, organisateurs : vérifiez les licences !

Les conséquences :

En cas d'accident, les conséquences peuvent être extrêmement graves. Présidents et organisateurs, votre responsabilité est engagée : ne prenez pas ce risque !

⇒ Edito :

Permettre au plus grand nombre d'accéder au sport, tel reste l'objectif de la Fédération.

Voici toutes les informations pour affilier vos associations, connaître les licences et les démarches pour les prendre.

Nous espérons que ce guide vous aidera et le personnel de la FFSA reste à votre écoute pour de plus amples informations.

N'hésitez pas à utiliser l'internet «**espace licence**» du site www.ffsa.asso.fr, une procédure **simple et nettement plus rapide**.

Vous obtiendrez ainsi vos licences encore plus rapidement.

Les formulaires sont en ligne dans la rubrique « formulaires »

A noter :

La FFSA choisit de continuer :

- l'opération spéciale « ma première licence à -50%.
- la nouvelle licence collective pour le secteur hospitalier et maisons de retraite.
- Le « pass sportif d'un jour » qui permet de tester nos activités
- le nouvelle « carte événementielle » pour ceux qui souhaitent rester dans la pratique ponctuelle.

Excellente saison sportive !

Marc Truffaut

Président du département sport

PRISE DE LICENCES

www.ffsa.asso.fr

Demandez votre code d'accès auprès du service licence

Avec ce code, se rendre sur le site internet de la FFSA : www.ffsa.asso.fr

A droite de la page se trouve un onglet « **espace licences** » dans lequel vous serez guidé pour prendre et renouveler vos licences.

Rq : Toutes modifications des statuts, du comité directeur et les changements d'adresses doivent être indiquées au service licences par courrier.

Vous avez la possibilité de changer l'adresse administrative sur le web dans « espace licences »

Mode d'Emploi selon votre situation :

- Si votre *structure est déjà affiliée* :

la prise de licence doit se faire sur internet

- Dans le cas d'une *première prise de licences à la FFSA* :

vous pouvez les enregistrées également sur internet

PREMIERE AFFILIATION D'UNE ASSOCIATION

*par courrier à
FFSA 9, rue Jean Daudin 75015 Paris*

Pour une association Sport adapté

Nombre de licences obligatoires : 5, dont au moins 2 pour sportifs atteints d'un handicap mental ou souffrant de troubles psychiques.

- **tous les cadres administratifs et techniques doivent être titulaires d'une licence.**

- **Transmettre la liste et coordonnées du comité directeur.**

Pour une Section sport adapté au sein d'une association affiliée à une autre fédération sportive

Nombre de licences obligatoires : 4, dont au moins 1 pour un sportif atteint d'un handicap mental ou souffrant de troubles psychiques ou comportementaux.

Statuts de l'association, auxquels doit être ajoutée la mention suivante :

“L'association s'engage à respecter les règlements de la FFSA” ou signature du document type d'engagement disponible à la FFSA.

Ces documents sont en ligne sur le web dans la rubrique « formulaires »

LICENCES

Caractéristiques et tarifs

Tous les licenciés bénéficient de la couverture assurance-assistance.

Les garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé.

Moins de 18 ans : l'association doit détenir à son siège social la signature des parents ou des représentants légaux des pratiquants.

Nous vous rappelons que, conformément aux statuts de la fédération, l'image de tout licencié peut être utilisé pour la communication et promotion de la FFSA. En cas de refus veuillez le signaler lors des manifestations.

Licence COMPETITION

18 ans et + : 28,50€

Moins de 18 ans : 18,50€

Pratique du sport en compétition et de toutes les activités de loisir.

Licence LOISIR

tous âges : 18,50 €

Pratique de toutes les activités de loisir. Attention cela ne permet pas de participer aux manifestations utilisant le système de classification par divisions.

Licence CADRE, DIRIGEANT, BENEVOLE, Autre Pratiquants

28,50 €

Encadrement bénévole de tous les sports dans la même association (les membres du comité directeur, techniciens, médecins et bénévoles permanents)

Pratique de toutes les activités de loisir. Pratique de la compétition exclue.

**Bénéficiez d'une remise exceptionnelle :
pour votre première attribution d'un numéro de licence
VOTRE LICENCE EST A 50%**

Licence non nominative

Réservée aux usagers du secteur psychiatrique et des maisons de retraites. Pratique de toutes les activités de loisir.

Attention cela ne permet pas de participer aux manifestations utilisant le système de classification par divisions.

**Licence secteur
psychiatrie et maisons de
retraites pour handicapés
Mentaux et psychiques :**

250 € pour 15,

500 € pour 30,

750 € pour 45,

1000 € pour 60

IMPORTANT:

Prise de cette licence **UNIQUEMENT** par courrier

**PASS SPORTIF D'UN JOUR- non compétitif- 5 €
(non renouvelable l'année suivante)**

Pour l'initiation, les activités de loisirs, stages de découverte et à des bénévoles pour une manifestation.

-un même sportif ne peut prendre plus de 3 pass à l'année

- Durée de validité : 2 jours consécutifs

Il ne permet pas la pratique de la compétition, ou manifestations utilisant le système de classement par division.

Le Pass permet la pratique avec une couverture responsabilité civile pour chaque sportif, vous êtes couvert en tant qu'organisateur.

Cela permet de financer une partie de votre manifestation :

2,50€ pour le Comité départemental ou Comité régional
reversés par la FFSA en fin année sportive et 2,50 € pour la FFSA.

UN SPORTIF AYANT DEJA BENEFICIE DES PASS LA SAISON DERNIERE PEUT :
1er cas : prendre une licence annuelle, il bénéficie de la réduction à 50% s'il n'a jamais été licencié

2eme cas : prendre une carte événementielle à chaque rencontre

CARTE EVENEMENTIELLE –non compétitive- 9 €

Valable pour un seul événement, pas de limite du nombre de cartes sur la saison.

Couverture assurance responsabilité civile pour chaque sportif

Seuls les comités délivrent les Pass Sportifs d'un Jour et les Cartes Événementielles
prendre contact directement avec eux.

CERTIFICATS MEDICAUX

Compétition : le certificat médical d'aptitude à la pratique d'un sport en compétition, datant de moins d'un an, est obligatoire lors d'une demande de licence.

Indiquer les contre-indications ! Nous vous conseillons d'utiliser le modèle fédéral que vous trouverez sur le site FFSA dans la rubrique « formulaires ».

Ce certificat est conservé par l'association.

Loisir : certificat médical obligatoire.

Pass Sportif d'un Jour : certificat médical de **moins de 3 mois** obligatoire (un seul pour les 3 pass sportif d'un jour de la saison)